



# Secteur de la petite enfance

## *Se syndiquer c'est :*

- s'informer et informer
- agir et réagir
- comprendre et se responsabiliser
- débattre et peser sur les choix et les décisions
- être représentatifs-ives
- participer activement à l'évolution de notre profession...

## **Et aussi...**

- **Participer à l'amélioration des conditions de travail** du secteur de la petite enfance car rien n'est acquis ni ne peut se faire tout seul. Si ce secteur a pu gagner de nouveaux droits, c'est parce que d'autres personnes, avant nous, ont contribué à l'action syndicale. C'est donc aussi être solidaire des collègues qui sont actifs-ives;
- **Réfléchir ensemble sur l'organisation et le sens du travail.** Des séances sont régulièrement organisées pour discuter de l'action syndicale afin de :
  - être acteur-trices du changement, se trouver en amont des décisions
  - s'interroger sur la qualité et l'avenir de la profession (normes d'encadrement, validation des acquis, ASE, municipalisation...)
  - défendre et améliorer nos acquis sociaux (salaires, vacances, assurances, temps de préparation...)
- C'est aussi **garantir la prise en compte des problèmes de chaque catégorie de personnel.** Toutes les fonctions méritent une attention particulière.
- Un droit garanti par la loi, car la **démocratie** ne doit pas s'arrêter à la porte des institutions.

[www.sit-syndicat.ch](http://www.sit-syndicat.ch)

## ***Axes actuels du travail dans le secteur de la petite enfance :***

### **Une amélioration des conditions de travail du personnel pour permettre de bonnes prestations.**

- Garantir des **effectifs en nombre et en qualité**. Nous veillons à ce que la pénurie de personnel ne soit pas le prétexte à une dégradation des normes légales d'encadrement.
- Promouvoir de **bonnes conditions de travail et de salaire**. Maintenir et améliorer les conventions collectives de travail existantes et les étendre aux communes, aux institutions privées, aux crèches d'entreprises et aux crèches familiales. C'est aussi négocier l'intégration du personnel dans le statut municipal en garantissant les spécificités du secteur de la petite enfance.
- Favoriser la **formation** en cours d'emploi et garantir le perfectionnement professionnel. Faire reconnaître la formation des éducateurs-trices de l'enfance dans la filière HES santé-social. Prise en charge par l'employeur de la formation des professionnels-elles, dégager du temps pour l'accompagnement des stagiaires, favoriser les validations d'acquis...
- **Reconnaissance du fait syndical** et des droits qui en découlent.
- Améliorer les systèmes de **prévoyances professionnelle** (temps partiels).
- Mise en place de véritables mesures de **prévention de la santé et de la sécurité** du personnel.
- Reconnaissance et améliorations des conditions de travail des accueillantes familiales (**mamans de jour**).

#### **Les services du syndicat :**

- une défense juridique de ses membres
- un appui à la négociation
- l'animation d'un comité
- un fonds en cas de grève
- une formation syndicale régulière
- un journal mensuel Sit-info, des brochures d'information
- une caisse de chômage
- un appui pour le remplissage des impôts...

## ***Pourquoi devenir membre du SIT :***

- Parce que c'est un syndicat **interprofessionnel**. Cela signifie qu'il est représenté dans tous les secteurs professionnels et regroupe des salarié-e-s de tous les métiers.
- Parce que c'est un syndicat **indépendant** de tout parti politique et de toute confession. C'est donc lui seul qui décide de ses orientations.
- Parce que ses structures sont **démocratiques**.
- Parce qu'avec plus de 11 000 membres, le SIT a acquis une expérience et un savoir-faire solide.
- Parce que les orientations du SIT mettent clairement l'accent sur le respect des personnes immigrées et frontalières ainsi que sur la construction d'une véritable **citoyenneté politique et sociale** pour toutes et tous. L'unité et la **solidarité** entre les personnes d'origine suisses et étrangères sont fondamentales pour notre syndicat.
- Parce que la promotion de l'**égalité des droits entre femmes et hommes** est un axe central de notre action syndicale.
- Parce que la **répartition équitable** du travail et des richesses est un principe pour lequel les membres du SIT s'engagent concrètement.

**Le syndicat n'est rien  
sans l'action concrète de ses membres**

Pour assurer l'**indépendance du SIT**, les activités syndicales sont totalement payées par les cotisations des membres. Il s'agit de contribuer à payer :

- les infrastructures (secrétariat, salles de réunions, machines, publications, matériel, formation syndicale, etc.)
- le salaire du personnel qui assure la continuité de l'activité syndicale ainsi que des prestations professionnelles.

Le barème de la cotisation syndicale (environ 0,7%, à consulter sur le site Internet) met en pratique concrètement le principe de la solidarité puisqu'il est proportionnel au salaire brut.

**La cotisation syndicale est déductible des impôts.**



16, rue des Chaudronniers, CP 3287, 1211 Genève 3  
tél: +41(0)22 818 03 00 - fax: +41(0)22 818 03 99  
courriel: sit@sit-syndicat.ch - www.sit-syndicat.ch

## Permanences

- ▷ Sans rendez-vous pour une information
- ▷ Mardi de 10h30 à 13h30 et mercredi de 14h à 18h

## Réception téléphonique

- ▷ du lundi au vendredi de 8h30h à 12h et de 14h à 17h30 (vendredi jusqu'à 17h)

---

## **Bulletin d'adhésion au SIT**

Le-la soussigné-e demande son adhésion au SIT et s'engage à en respecter les statuts.

Nom	
Prénom	Né-e le
Sexe	N° AVS
Nationalité	Permis
Adresse(+c/o)	
N° postal	Localité
Tél. fixe	Tél. portable
Adresse e-mail	
Employeur/entreprise	
Département/service	
Profession exercée	
Taux d'occupation ..... %	Salaire brut
Désire payer la cotisation tous les 2 - 3 - 4 - 6 - 12 mois (entourer ce qui convient)	
Genève, le	Signature